Vous pouvez utiliser des murs acoustiques pour améliorer la conception et la performance acoustique

L'absorption acoustique est importante pour :

- Réduire les niveaux de bruit et le temps de réverbération
- Améliorer l'intelligibilité des conversations

Les traitements des murs acoustiques offrent une autre façon de réduire le bruit davantage. Les mesures pour les murs sont fournies dans les valeurs de CTS ou de CRB. L'ajout de traitements pour murs à un plafond acoustique peut améliorer le temps de réverbération de 87 %. Voir l'exemple ci-dessous.

CTS

Classe de transmission sonore (CTS)

Mesure qui évalue l'aptitude du système mural à agir comme barrière à la transmission des sons aériens, entre des sections adjacentes fermées, comme dans les bureaux.

Un système mural qui présente une CTS inférieure ou égale à 35 est considéré comme offrant une performance faible, tandis qu'un système mural présentant une CTS supérieure ou égale à 55 est considéré comme offrant une performance élevée. La CTS pour les murs est l'équivalent au CAP pour les plafonds. La CTS est mesurée selon la norme ASTME 90.



CRB

Coefficient de réduction du bruit (CRB)

Mesure qui évalue l'absorption sonore globale d'un matériau lorsqu'il est utilisé dans un espace d'architecture fermé, comme dans un bureau, où les sons sont réfléchis à divers angles d'incidence. Un système mural qui présente une CRB inférieure ou égale à 0,50 est considéré comme offrant une performance faible, tandis qu'un système mural présentant une CRB supérieure ou égale à 0,70 est considéré comme offrant une performance élevée.



Exemple:







3 200 pi. ca. fermés Salle de conférence (20 pi x 16 pi), hauteur du plafond de 10 pi, gypse, plancher de vinyle	Sans traitement (plafond de gypse)	Plafond acoustique (Ultima ^{M□} 0,70/35)	Plafond acoustique (Ultima 0,70/35) et deux murs Soundsoak ^{MD} 60
CRB	0,10	0,70	0,70 (Traitements de plafond et de mur)
Mur mitoyen CTS	35	35	45
Temps de réverbération (TR)	2,3 sec	0,5 sec	0,3 sec
Amélioration du TR	réf,	78%	87%
Réduction du niveau sonore (dB)	réf.	-4,8	-7,5

Pour les définitions des termes acoustiques, consultez les pages 359-360 de ce catalogue



